

Les faits vrais et la vérité des faits

Colette Braeckman

Le Soir, 1er octobre 2010

Qu'il s'agisse de ses succès en matière de santé publique, de lutte contre la corruption ou d'engagement au sein des troupes onusiennes, le Rwanda se veut un pays modèle. Mais le passé rattrape cruellement le bon élève : le rapport publié par l'ONU relate des faits bien réels, la traque impitoyable des réfugiés hutus rwandais qui n'avaient pas pris le chemin du retour, les tueries de civils congolais par l'armée rwandaise ou par ses supplétifs locaux.

La paix, la sécurité que tous souhaitent retrouver dans la région ne s'édifieront pas sur la négation de la souffrance des victimes ; les charniers du Congo doivent être rouverts au même titre que l'ont été les fosses communes du Rwanda : tous les peuples ont droit à la vérité, seule la mémoire assumée, la réparation, sinon le châtiement des coupables peuvent être des gages de guérison et de réconciliation. Cependant, l'addition de faits vrais ne

rend pas encore la vérité des faits : s'il représente un premier pas, le rapport de l'ONU demeure insuffisant. Quinze ans après la tragédie, l'exercice de vérité doit être affiné, il doit s'étendre au contexte, à tous les protagonistes.

Si la responsabilité de certains acteurs non africains (les Français qui soutenaient l'ancien régime rwandais, les Américains qui voulaient la chute de Mobutu, les multinationales qui lorgnaient les ressources du Congo) n'est pas rappelée, si l'ONU et ses agences ne balagent pas elles-mêmes devant leur porte, l'effort actuellement mené demeurera vain et contesté.

En outre, si une justice internationale se met en place, l'Union africaine doit impérativement y être associée, sous peine de voir se creuser davantage le fossé entre ce continent et ceux dans le monde qui le jugent sans l'aider suffisamment.